

Avis adopté

Séance plénière du 15 février 2023

Financer notre Stratégie Energie-Climat : donnons-nous les moyens de nos engagements

Déclaration du groupe CFTC

Après lecture de cet avis, on éprouve le sentiment d'être devant une belle caisse à outils qui contient tous les instruments, dispositifs et mécanismes nécessaires à la mise en chantier du financement de la transition écologique mais qu'il manque un coordinateur efficace, garant de sa bonne exécution et de la synergie de tous les intervenants.

Si la stratégie est clairement définie par le gouvernement, les actions mises en avant pour y parvenir pèchent par leur insuffisance et la complexité technocratique omniprésente ne peut que ralentir le processus. Or, il y a urgence à agir et l'inaction ne contribuera qu'à alourdir le coût de la construction d'une société décarbonée.

Les réflexions de la commission et de sa rapporteure ont dû tenir compte de ce contexte. Il en résulte un travail de grande qualité avec :

- D'une part un constat détaillé, qui expose la problématique du financement dans toutes ses dimensions : montants, enjeux et débats en cours, acteurs à mobiliser, chacun en fonction de ses moyens ;
- D'autre part, des préconisations, qui permettraient de se placer sur la bonne trajectoire afin d'atteindre dans les meilleurs délais les objectifs fixés.

Parce qu'elle estime que le financement de la transition écologique passe d'abord par une cohérence d'ensemble des dispositifs, la CFTC se prononce pour la préconisation 1 et la suppression des dépenses budgétaires et fiscales défavorables au climat.

Parfaitement consciente qu'il faut changer de braquet sur la route de la transition écologique, sans pénaliser les plus vulnérables, la CFTC soutient la préconisation 2 en faveur d'une réforme du bouclier tarifaire en l'adaptant au niveau des revenus.

Attachée à la justice fiscale, la CFTC est favorable à la préconisation 6 qui propose d'utiliser, sous conditions, une part de la plus-value foncière créée par l'investissement de fonds publics dans les infrastructures de proximité pour financer la transition écologique.

Dans cette même logique, la CFTC considère appropriée la préconisation 7 en faveur d'une réorientation du livret A et de la modernisation du LDDS (livret de développement durable et solidaire) tout en recommandant une augmentation significative des plafonds.

La CFTC a voté l'avis.